



Orsay/Orangerie

**Syndicat C.G.T des musées d'Orsay et de l'Orangerie**  
**62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07**  
Tél : 01 40 49 48 60 – 43 01 - courriel : [cgt@musee-orsay.fr](mailto:cgt@musee-orsay.fr)  
**1, jardin des Tuileries, 75001 PARIS**  
[org.cgt@musee-orangerie.fr](http://org.cgt@musee-orangerie.fr)

Paris, le 2 septembre 2011.

## Schématique

Dans les annexes du rapport d'activités 2010 du M'OO, publié le 10 août 2011, figure l'**organigramme** du musée d'Orsay, mentionnant : « *avec modifications du CTP de mars 2011* » (il s'est tenu en réalité le 7 avril)

Cette mention n'est pas fautive : les modifications voulues par la direction ont bien été validées par un vote favorable en CTP, notamment de l'administration.

Mais elle n'est pas tout à fait exacte, puisque **aucun** organigramme n'a été présenté par l'administration lors de ce CTP et que des représentants du personnel – dont ceux de la **CGT** – ont voté contre.

La **CGT** s'étonne également de voir figurer l'organigramme millésime 2011 dans le rapport d'activités... **2010** ! Nous nous attendions à y trouver l'organigramme millésime 2010. Tout comme le rapport d'activités 2009 mentionnait logiquement l'organigramme millésime 2009 (CTP du 18 juin 2009).

Le rythme adopté par la direction depuis trois ans : deux modifications d'organigramme par an (sinon rien) se poursuit à un rythme constant. C'est ça, un NOUVEL ORSAY qui se « modernise ». Sans groupe de travail préparatoire au CTP pour une concertation avec les représentants du personnel, ça va de soi.

Mais ça pose des problèmes :

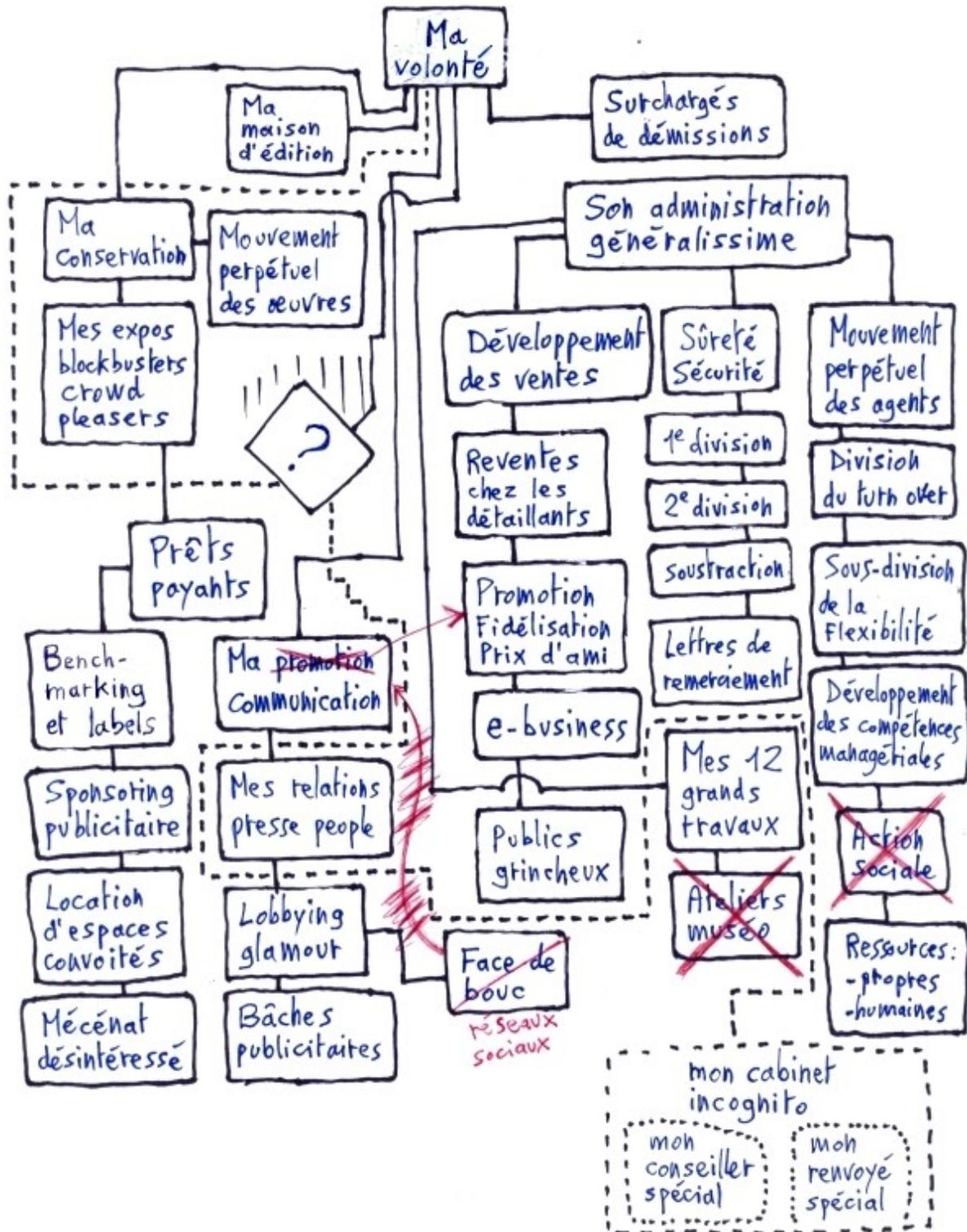
- 1 - les principales modifications sont imposées en CTP parce qu'elles sont déjà mises en place *de facto* ;
- 2 - d'autres modifications ne sont pas présentées du tout ; comme certaines, récentes, « actées », mais que la direction garde secrètes, comme d'hab' !
- 3 - pour les personnels, dans les équipes, c'est la désorganisation permanente.

On note que beaucoup d'intitulés "*secteur*" de l'organigramme précédent ont disparu du nouvel organigramme. Que deviennent, en termes de responsabilités hiérarchiques, les chefs de secteur et les chefs de service quand il n'est plus fait mention ni de services ni de secteurs ? L'organigramme du musée d'Orsay est de moins en moins clair sur les plans fonctionnel et hiérarchique !

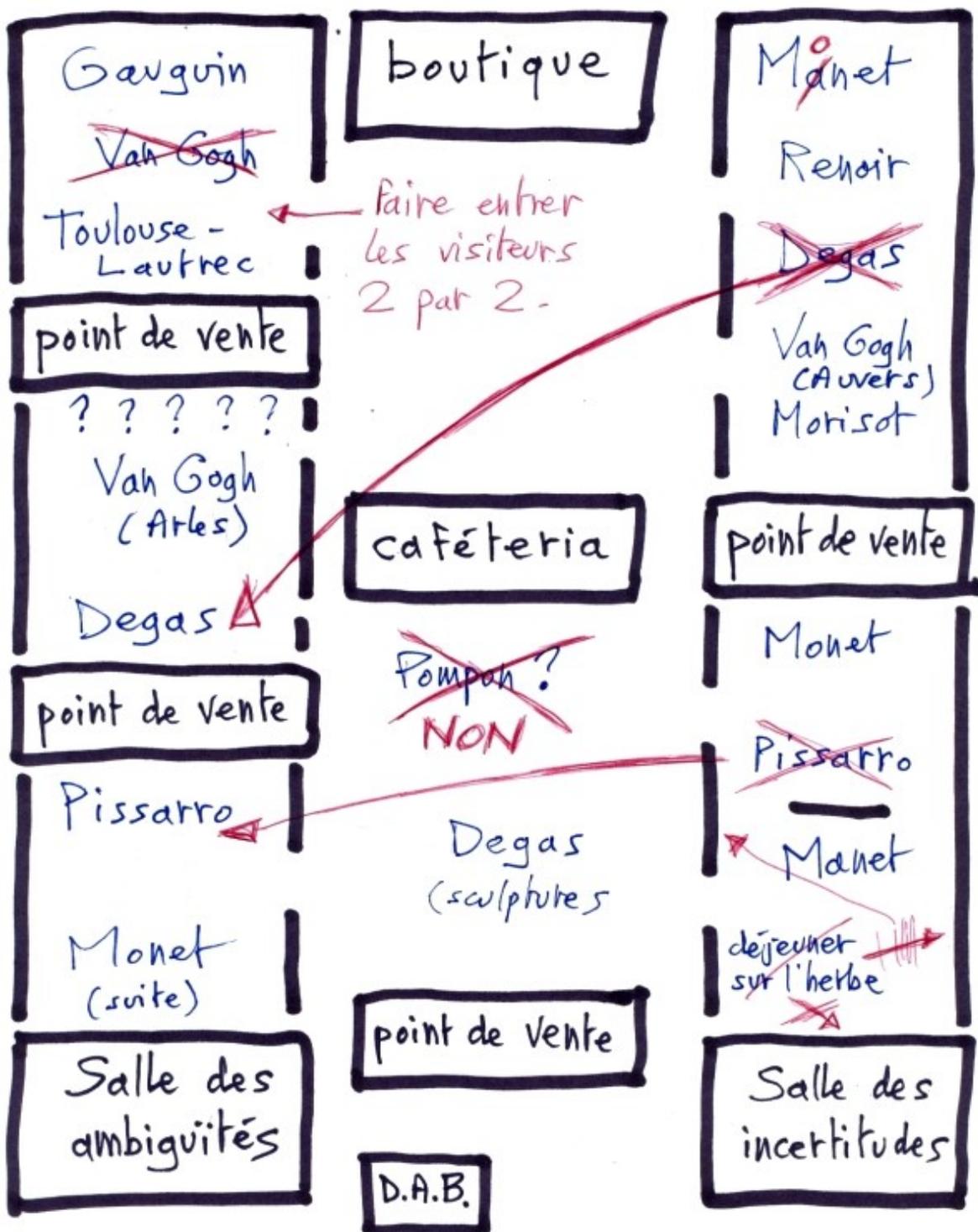
Qui est responsable de quoi ? De qui (combien d'agents) ? C'est de plus en plus confus.

De nombreux agents ont des responsabilités qui empiètent en partie sur celles d'autres, avec qui ils "partagent" un secteur d'activités, sans que les délimitations soient nettement définies. Les subordonnés reçoivent des consignes contradictoires et, perplexes, se demandent : mais à qui donc dois-je m'adresser ?

# ORGANIGRAMME (Version 17)



# Accrochages (version ~~28~~ 29 bis)



L'ordre du jour du CTP du 7 avril 2011 comportait bien, au point IV : "*Modification de l'organigramme : création du service du mécénat et des relations internationales, création de la fonction de régisseur général*"

Des débats ont eu lieu en séance du CTP, mais sans organigramme-tableau versé au dossier, et sans qu'il soit signifié si les regroupements d'entités forment un département, un service, une division ou un secteur.

Il y a aussi trois **disparitions** pures et simples, dont il n'a pas été question au CTP :

- l'ACMO (assistant de prévention)
- les "*ateliers muséographiques*"
- l' "*action sociale*"

La **CGT** conteste vivement l'effacement de ces missions dans l'organigramme, alors que le MCC dit se soucier de l'**action sociale** dans les établissements publics, et que la **CGT-M'OO** a insisté récemment sur ce sujet – l'action sociale du M'OO - en CTP et en Conseil d'administration.

La "santé au travail" (médecin de prévention + infirmières) n'a pas à être hiérarchiquement reliée à un département ; la loi garantit l'exercice de l'activité médicale "*en toute indépendance*" (article 11-1 du décret).

Enfin, plusieurs changements d'intitulés ont été opérés, qui sont loin d'être neutres sur le plan sémantique :

- au département publics-vente, le « *développement* » (des publics) est rebaptisé « *promotion* », en premier lieu des activités concédées. Ça sonne comme un nouveau recentrage commercial.

- au DRH, la « *formation* » est rebaptisée « *développement des compétences.* »

Conception très réductrice du rôle de la formation, qui doit certes favoriser le développement professionnel des agents et faciliter la progression des moins qualifiés, mais aussi favoriser « *leurs aspirations personnelles* » (décret du 15 octobre 2007).

Exemple : dans l'offre de formations générales, la « *préparation à la retraite* ».

**Au final, sur une bonne dizaine de modifications apportées à l'organigramme, seules deux ont été présentées au CTP, et encore : partiellement !**

Pour la **CGT**, ce mode de conduite du « dialogue » social par la direction n'est pas acceptable. La direction est multi-récidiviste du contournement de la consultation réglementaire des instances sociales.

S'estimant souveraine semble-t-il, elle méconnaît avec inflexibilité et acharnement ses obligations d'information, de concertation et la simple légitimité des représentants du personnel.

Par exemple : quand la direction tonne que les représentants du personnel qui demandent à connaître les fiches de poste sont incorrects et indiscrets !

**Inquiétude chez les nouveaux nommés**  
(Souvent Direction varie, bien fol est qui s'y fie)



**Angoisse chez les anciens nommés**  
(Zeus courroucé)



Les illustrations de ce communiqué sont bien entendu purement satiriques.

**Bulletin d'adhésion à la CGT**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

A retourner à : **CGT-SMO**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS